

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST. TENI BIAN LIX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur
le territoire de la commune de Plan-les-Ouates

du 23 Novembre 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Plan-les-
Ouates du 20 septembre 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de

chemin de la Cartouchière à l'artère sans issue partant de la route de
Saint-Julien à la hauteur du N° 87.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er janvier 1989.

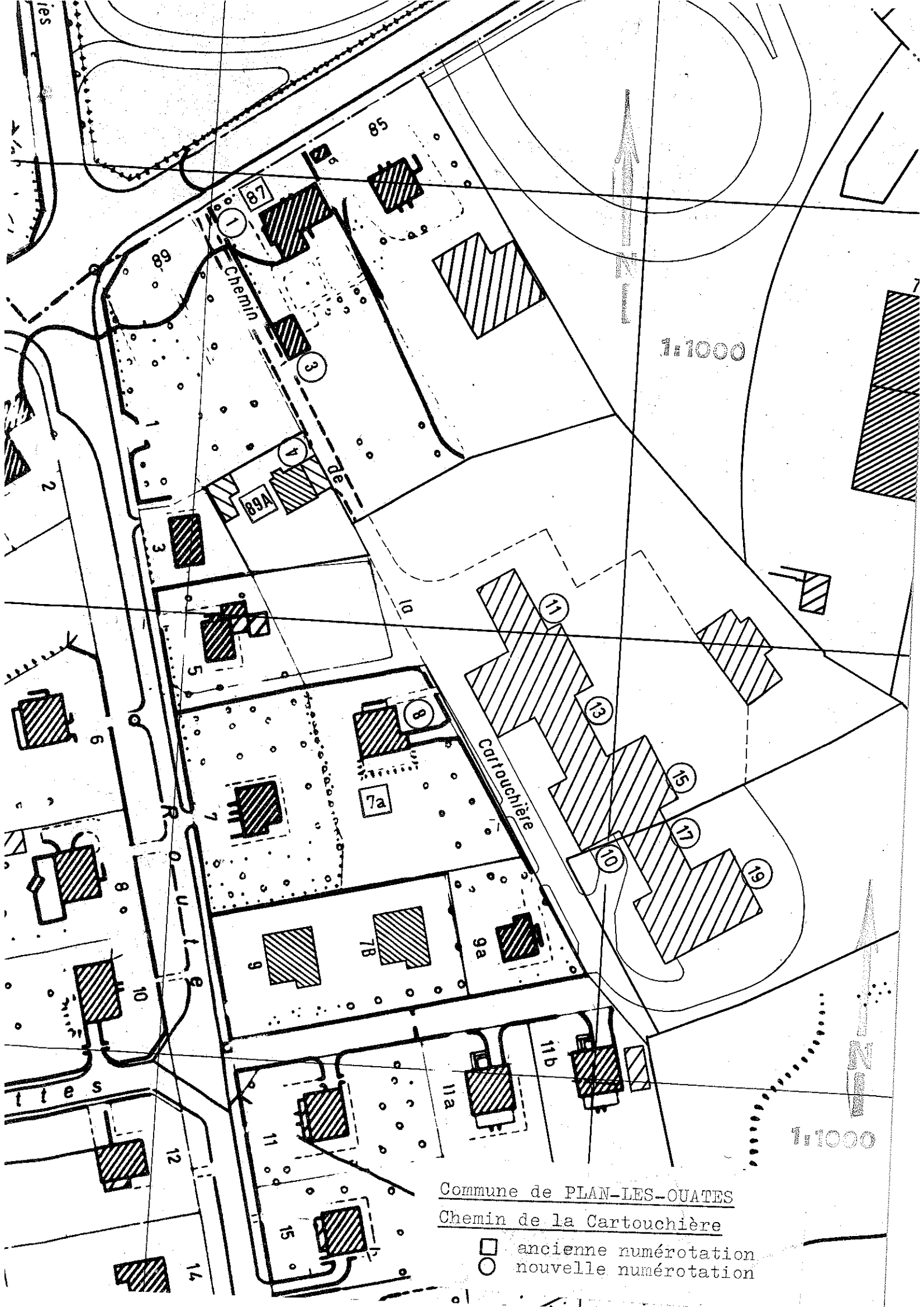
Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

[Signature]



1:1000

1:1000

Commune de PLAN-LES-OUATES

Chemin de la Cartouchière

- ancienne numérotation
- nouvelle numérotation